

PERMIS B 96

Définition :

Permet de conduire des véhicules de la catégorie B attelés d'une remorque lorsque la somme des PTAC (véhicule tracteur + remorque) est comprise entre 3 500 sans excéder 4 250 kilos.

Conditions requises :

- avoir minimum 18 ans - Être titulaire du permis B

Durée de la formation :

7 heures

Programme :

- 4 heures hors circulation sur la réglementation, la signalisation, les vérifications avant départ, l'attelage, le dételage et les règles spécifiques à la conduite d'un véhicule avec une remorque.
- 3 heures en circulation pour maîtriser la conduite du véhicule avec une remorque et susciter une prise de conscience des risques qui y sont associés.

Moyens :

Les 4 heures hors circulation s'effectueront pour une partie à l'auto-école, située :

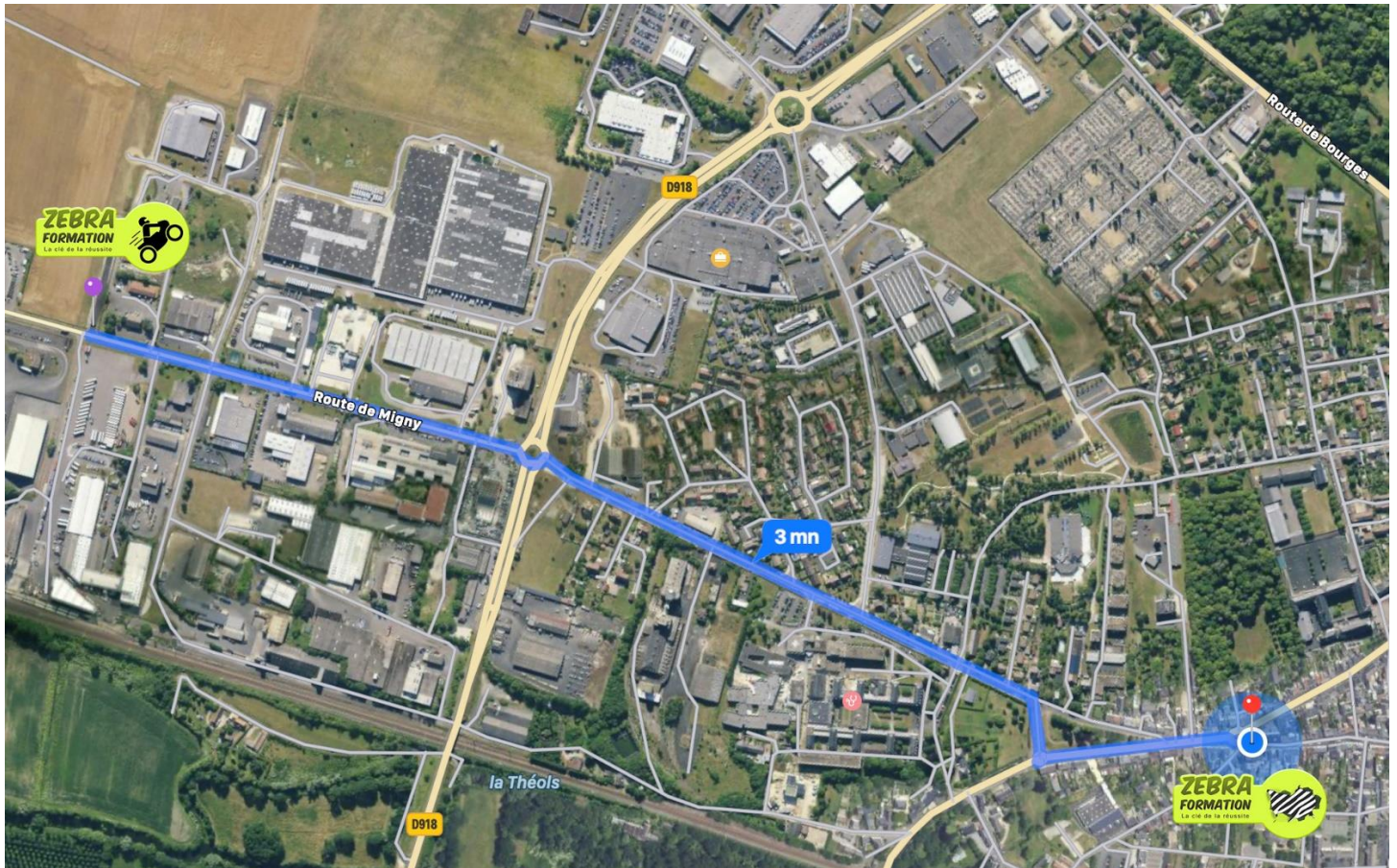
95 RUE PIERRE BROSOLETTTE 36100 ISSOUDUN, et pour l'autre partie sur une piste dédiée à cet effet, située :

ROUTE DEPARTEMENTALE 9 – ZI ISSOUDUN, 36100 ISSOUDUN

La formation est dispensée par des enseignants de la conduite titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules légers en cours de validité et possédant le permis BE.

La formation pratique s'effectuera sur un véhicule RENAULT CLIO ainsi qu'une remorque de marque FAUTRAS.

TRAJET VERS LA PISTE



Temps de déplacement 3 min

1.7 km